



Département de l'Hérault  
**Mairie de Lunas**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 août 2023  
Membres en exercice : 13

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf août à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Aurélien Manenc.

**Présents :** Mmes CANTALOUBE.CLOCHARD M-E, DECOURSIERE. L, DURUPT. S, CARLES. M, GOVERS. J, TRINQUIER. R-M,

Mrs MANENC. A, ACHER. J, ANDRIEUX. P, MAS. C ; THARAUD. D

**Procuration :** TIECHE Michel à CANTALOUBE.CLOCHARD Marie-Elise

**Secrétaire de séance :** Mme Maria CARLES

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 – Approbation du conseil du 30.05.23
- 2 – Modification Régie Multiple
- 3 – Adhésion Fondation du Patrimoine
- 4 - Charte Départementale « Economisons l'eau, ma commune s'engage »
- 5 – Tarifs cantine scolaire
- 6 - Bilan de l'opération « aide aux façades »
- 7 – Demande subvention projet restauration de la chapelle de Nize
- 8 – Aménagement plateau traversant Lunas
- 9 – Mise à disposition personnel
- 10 - Modification règlement salle communale
- 11 – Rachat caveau cimetière Caunas
- 12 – DM N° 02
- 13 – Modalités d'octroi de cadeaux et achat de gerbes de fleurs
- 14 – Questions diverses.
  - a. Changement d'adresse et statut du SIAE Orb et Gravezon
  - b. Agenda de l'automne
  - c. Travaux prévus marquage au sol

\*\*\*\*\*

1 – **Approbation du conseil du 30 mai 2023**

A l'unanimité le compte rendu du conseil du 30 mai 2023 est approuvé.

2 — **Modification Régie Multiple**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de créer une sous-régie à la régie multiple afin de pouvoir réaliser des dépôts vente dans les locaux situés au Presbytère - place de l'église 34650 LUNAS. Cette sous-régie encaissera les ventes des produits tels que :

- Livres, DVD, jeux, cartes postales, bijoux, bibelots, gadgets, objets publicitaires, etc

A l'unanimité le conseil accepte de créer une sous-régie à la régie multiple afin de pouvoir encaisser les revenus de la vente des produits laissés en dépôts vente dans les locaux situés au Presbytère – place de l'église – 34650 Lunas.

### **3 – Adhésion Fondation du Patrimoine**

Monsieur le maire présente à l'assemblée « La Fondation du Patrimoine » qui a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé, en partenariat avec les pouvoirs publics nationaux et locaux, le monde économique, les associations et les particuliers. Il décrit ses missions et propose d'adhérer à l'association dont le montant de la cotisation s'élève à 200 euros. La fondation est venue récemment à Lunas et souhaite s'investir dans les projets de Nize et du Presbytère. A l'unanimité le conseil accepte l'adhésion à La Fondation du Patrimoine.

### **4 - Charte Départementale « Economisons l'eau, ma commune s'engage »**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la charte départementale « Economisons l'eau, ma commune s'engage ! » signée entre le Préfet de l'Hérault, le président du conseil départemental de l'Hérault et le président de l'AMF 34.

Cette charte a pour objectif général de permettre de limiter toute tension sur la ressource en eau dans ses divers usages dans l'Hérault.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette charte pour laquelle monsieur le Maire sera l'interlocuteur. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la Charte départementale « Economisons l'eau, ma commune s'engage ! »

### **5 – Tarifs cantine scolaire**

Madame Carles, informe que suite à l'augmentation des tarifs du prestataire qui livre les repas pour la cantine, il convient de revoir les montants en tenant compte de la tarification sociale. A ce jour, l'Etat soutient toujours la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, afin de permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum.

Une aide financière est accordée aux communes rurales éligibles à la dotation de solidarité rurale péréquation ce qui est le cas de la commune de Lunas.

Il est proposé d'instituer les tarifs suivants :

Quotient familial	Tarif	
	Anciens	Nouveaux
0 - 599	0.80 €	0.80 €
600-1000	1.00 €	1.00 €
1001 et +	3.20 €	3.70 €

Madame Carles que ces tarifs ne concernent que la fourniture des repas et que la commune prend à a charge les frais de personnels, d'infrastructure et le matériel nécessaire à la cantine.

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2023-2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les nouveaux tarifs scolaires établis en fonction du quotient familiale ci-dessus et autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **6 - Bilan de l'opération « aide aux façades »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du bilan « Opération ravalement façade » qui a débuté en 2021 : 2021 : 1 aide ; 2022 : 2 aides ; 2023 : 5 aides.

A ce jour le montant total des aides engagé dans le programme s'élève à 8684 €.

### **7 – Demande subvention projet restauration de la chapelle de Nize**

Monsieur le Maire indique qu'il a été déposé un permis de construire pour la restauration de la chapelle Notre Dame de Nize. La DRAC et la fondation du patrimoine notamment suivent avec attention ce projet.

Il propose d'établir un dossier de demande d'aide financière pour les travaux de : **Restauration de la chapelle Notre Dame de Nize** avec le plan de financement ci-dessous :

Montant des travaux HT	:	590 100 euros
DRAC 20 %	:	118 020 euros

Fonds Européens 20 %	:	118 020 euros
Région 10 %	:	59 010 euros
Département 10 %	:	59 010 euros
Grand Orb 5 %	:	29 505 euros
Mécénat et dons : 25 %	:	147 525 euros
Commune Lunas : 10 %	:	59 010 euros

Le Conseil ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité autorise Mr Le Maire à faire toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires afférents aux demandes de subventions pour les différents organismes citée ci-dessus afin de financer le projet de : **Restauration de la chapelle Notre Dame de Nize**

### **8 – Aménagement plateau traversant Lunas**

Monsieur le maire présente le dossier d'aménagement devant la Poste et notamment le plateau traversant pour lequel une consultation d'entreprise a été lancée dans le courant de l'été.

2 entreprises ont répondu à la consultation dont le montant des travaux s'élèvera à environ 70 000€ HT. Après discussion, Monsieur le Maire est autorisée à signer le marché avec l'entreprise la mieux disant. Il est rappelé que ce projet est subventionné par l'état et le conseil départemental.

### **9 – Mise à disposition personnel**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la convention le SIVOM Enfance Jeunesse La Cardabelle pour la mise à disposition de M. Jean-Pierre CEDRINO à partir du 04 septembre 2023 pour un taux horaire de 8 h par semaines scolaires soit : 36 semaines à 8 heures = 288 heures annuelles dans l'objectif de faire fonctionner la cantine scolaire.

A l'unanimité le conseil autorise M. le maire à signer la convention de mise à disposition pour M. CEDRINO Jean-Pierre avec le SIVOM Enfance Jeunesse La Cardabelle pour un montant de 288 heures annuelles.

### **10 - Modification règlement salle communale**

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire de modifier le règlement de location des salles communales en rajoutant un article sur les modalités de l'état des lieux. Il propose l'article suivant :

#### **ARTICLE « ETAT DES LIEUX »**

L'état des lieux doit être réalisé par le loueur avant le début de la location.

La personne en charge de la location doit déclarer tout défaut à l'appui de photos envoyées par mail à l'adresse suivante : [mairie-lunas@wanadoo.fr](mailto:mairie-lunas@wanadoo.fr), dans les 2 heures après la remise des clefs, ou la tranche horaire convenue avec le secrétariat de mairie et indiquée sur la fiche de réservation.

A défaut de déclaration, toute dégradation constatée par les services de la mairie à l'heure de réception des locaux indiquée sur la fiche de réservation, devra être pris en charge par le locataire. La mairie encaissera le chèque de caution et fera procéder aux réparations. Le dépassement des frais, pour les travaux sur le montant de la caution, seront refacturés au loueur.

De plus, si à la réception des locaux les services de la mairie constatent un défaut de ménage ou de rangement l'article 2 s'appliquera.

Monsieur le maire propose de valider le nouveau règlement des salles communales ci-joint ainsi modifié.

A l'unanimité le conseil approuve le nouveau règlement des salles communales avec le rajout de l'article « ETAT DES LIEUX ».

### **11 – Rachat caveau cimetière Caunas**

Suite à une erreur d'emplacement de caveau dans le cimetière de Caunas et afin de faciliter l'implantation d'une sépulture, monsieur le Maire propose de racheter la cuve à Madame Lapeyre pour la somme de 2290€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acter le rachat de la cuve à madame

Lapeyre au prix d'acquisition soit 2290.00 euros et d'acter le montant de la revente éventuelle de cette cuve au tarif de 2290.00 euros, auquel se rajoutera le montant de la concession au m2.

## **12 – Décision Modificative N° 02**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire des modifications sur le Budget 2023 afin de pouvoir régler certaines factures ;

Il propose les écritures ci-dessous:

Cpt 2051 - Concessions et droits similaires	+ 3000.00
Cpt 6184 - Versement à des Organismes de Formation	+ 1500.00
Cpt 2138 – Autres construction	+ 5300.00
Cpt7391178 - Autres restitution dégrève. s/contrib directes	+ 1500.00
Cpt 2184 – Mobilier	+ 2000.00
Cpt 6478 – Autres charges sociales diverses	- 3000.00
Cpt 2135 – Installations générales	- 10300.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2.

## **13 – Modalités d'octroi de cadeaux et achat de gerbes de fleurs**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'adopter une délibération afin de pouvoir réaliser des dépenses lors de fêtes, cérémonies ou autres à imputer au compte 6232 conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables.

Monsieur le maire propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objet et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations et cocktails servis lors de réceptions officielles et inaugurations, les vœux du maire, le repas des aînés ou sous forme de coffrets alimentaires.
- Les gerbes de fleurs, frais d'annonces, bouquets, gravures, médailles et présents offert à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, récompenses sportives, ou lors de réceptions officielles.
- Les frais de restauration des élus ou des employés communaux, liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènement ponctuels comme les fêtes de fin d'années, repas exceptionnels...
- Les frais d'animations ayant trait aux fêtes communales ou nationales : le 13 juillet, les marchés, foires, le repas des aînés, récompense lors du concours des peintres dans la rue

## **14 – Questions diverses**

### **Changement d'adresse et statut du SIAE Orb et Gravezon**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le 13 avril 2023 le SIAE Orb et Gravezon a adopté, par délibération, son changement d'adresse du siège, sis : Place Pierre Masse 34260 Le Bousquet d'Orb.

### **Festivité de l'automne**

Monsieur Mas indique aux élus les dates à retenir pour la rentrée et notamment : la foire aux associations le 02 septembre, le festival des fanfares les 08 et 09 septembre, les journées du patrimoine à Nize le 17 septembre, la randu r'oc le 16 septembre, le concert de chansons françaises le 29 septembre et la fête départementale de la randonnée le 08 octobre à la base de loisirs.

### **Travaux de voirie**

Monsieur le Maire indique que des travaux de réfection de voiries vont voir lieu place de l'église, route de reirigardi et route de Lodève. A l'issue, les marquages au sol seront repris. Il demande aux élus de bien vouloir transmettre au secrétariat les besoins en marquage dans les différents quartiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.